



SYDED
H A U T E - V I E N N E

tous écocitoyens !

N°05 ←

juillet 2011

le journal de nos déchets

sommaire

→ **édito**

1
Le mot du nouveau Président

→ **infos**

1
Trier pendant l'été

→ **dossier**

2
Le recyclage du verre

→ **infos**

3
Les journaux-magazines : vues et revues

→ **testé**

3
Le lombricompostage

→ **focus**

4
La gestion du biogaz sur **alvéol**

Édité par le Syndicat Départemental
pour l'Élimination des Déchets
ménagères et assimilés

19, rue Cruveilhier
BP 13 114
87031 Limoges Cedex
Tél. 05 55 12 12 87

www.syded87.org

→ **édito**



Chers concitoyens,

Le mandat de Jean-Claude FAUVET s'est achevé en mai dernier, et j'ai désormais la charge de conduire la politique de gestion des déchets du SYDED de la Haute-Vienne. Je tiens, en premier lieu, à remercier mon prédécesseur pour son action dynamique et sa volonté sans faille d'améliorer le service public des déchets. Je suis déterminé à poursuivre cette tâche sans perdre de vue l'objectif : le SYDED traite les déchets de 183 communes et je désire que chaque usager, quel qu'il soit, bénéficie d'un service de qualité, à un coût juste. La problématique des déchets est souvent évoquée de manière négative. Dans notre société, basée sur la consommation, nous découvrons peu à peu que les déchets sont issus de notre mode de vie ; il convient dans un premier temps d'agir avec raison et sobriété afin de prévenir les déchets inutiles. La tâche du SYDED est ensuite de proposer un service adapté à la population pour traiter les déchets des ménages. Agir ensemble nous permettra d'être efficace et de limiter notre impact sur l'environnement.

Gérard LAMARDELLE
Président du SYDED



Je trie, tu tries, il trie... et vous ?

L'été prend ses quartiers, en Haute-Vienne comme ailleurs. Les estivants se croiseront bientôt sur les routes, les lieux touristiques et profiteront des atouts de notre département. Dans le même temps, ils généreront de nombreux déchets, recyclables et non-recyclables.

Quel que soit le lieu de nos vacances sur le territoire national, des équipements sont à notre disposition pour nous permettre de réduire nos déchets d'une part et de trier les déchets produits d'autre part.

De plus en plus de lieux d'hébergement mettent à disposition de leurs clients les équipements nécessaires.

Sur le secteur du SYDED

Sur le secteur du SYDED, les campings disposent tous d'un éco-point à proximité. L'aire d'autoroute de Briance-Ligoure, en bordure de l'A20, est également pourvue d'un point de collecte des emballages géré par le SYDED. De façon générale, les éco-points sont situés près des lieux de vie ou de passage.

Quant aux consignes, elles sont rappelées devant chaque éco-point...

En vacances, comme à la maison, trions !

Al'heure où les ressources mondiales s'épuisent, le tri s'avère un geste indispensable pour préserver les ressources naturelles.



Les progrès de la filière verre

Blanc ou couleur ?

Depuis peu, des machines optiques permettent également de séparer le verre par couleur. En effet, seul le verre incolore peut redonner d'autre verre incolore après recyclage.

Moins de bruit

Les conteneurs de collecte du verre sont de plus en plus insonorisés. Malgré tout, merci de respecter des horaires décentés pour déposer vos pots et bouteilles en verre, afin de ne pas troubler la tranquillité des riverains.

Moins de pollution

Le recyclage du verre nécessite moins de CO2 que sa fabrication à partir de matières premières. En outre, il permet de réduire le prélèvement de matières premières dans la nature.

Rappel des consignes pour le verre

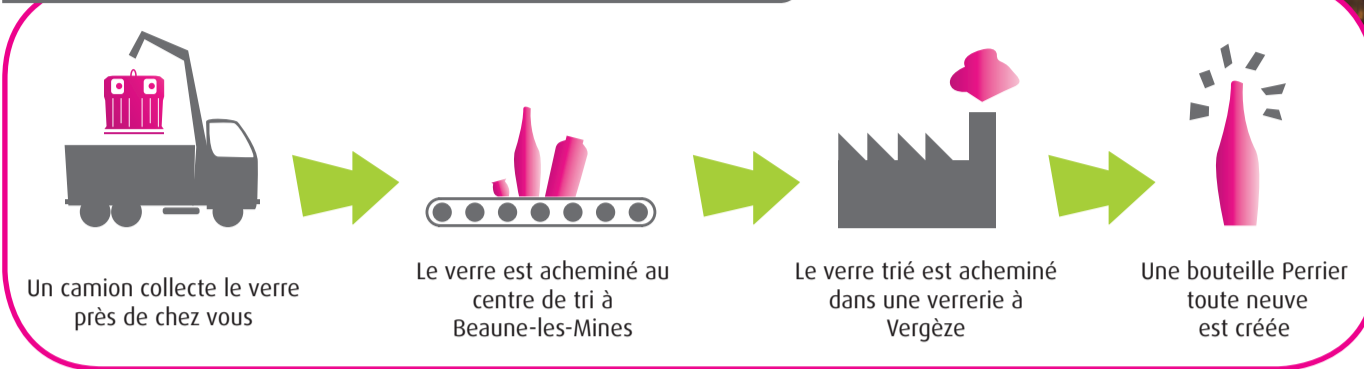


Bouteilles, pots, bocaux (sans les bouchons et couvercles).

Le recyclage du verre



→ le parcours du verre de la Haute-Vienne



Le verre est un des seuls matériaux recyclables à l'infini, sans modification de ses caractéristiques ! Aussi, chaque bouteille de verre jetée avec les ordures ménagères, utilisée pour contenir des produits toxiques ou abandonnée dans la rue représente autant de matière première gaspillée. Le verre est idéal pour la conservation des produits alimentaires : sans effet sur le goût ou l'odeur de son contenu, il est de plus totalement imperméable. Le verre est essentiellement constitué de sable siliceux, de calcaire et de soude. Pour l'obtenir, les matières premières sont fondues à 1 550° C. La pâte en fusion est ensuite moulée pour obtenir une bouteille. Elle doit être refroidie en évitant les écarts de température qui fragiliseraient l'emballage. Ce dernier est ensuite traité pour renforcer ses qualités. Le verre a été le premier matériau recyclé. Dès 1974, un programme de recyclage était lancé par les fabricants. Le recyclage du verre permet de pallier l'épuisement des ressources naturelles tout en désengorgeant les équipements d'élimination des déchets. Pour être recyclé, le verre d'emballage est transformé en calcin, c'est-à-dire en éclats de petite taille. Aucun autre matériau ne doit se trouver dans le calcin en fusion. En effet, au-delà d'un certain seuil d'impureté, cela provoque des inclusions qui font perdre

toutes ses qualités au verre et le rendent inutilisable. Les verreries sont équipées de machines de séparation des matériaux, pour débarrasser les bouteilles de leur colerette, par exemple. Pourtant, un calcin mélangé à un trop grand nombre d'autres matériaux n'est plus exploitable et le verre collecté n'est pas recyclable. Il est donc très important d'enlever tous les bouchons et couvercles, qu'ils soient en métal, en liège ou en plastique, à la source. De la même manière, aucun autre produit verrier ne doit être déposé dans l'éco-point. En effet, la vaisselle est à déposer en déchetterie ou dans la poubelle classique.

Pourquoi plus de consignes ?

La consigne du verre, telle qu'on la connaissait il y a plusieurs années, peut théoriquement être encore rentable à la condition que le lieu de conditionnement soit proche de la zone de consommation. Dans les autres cas, le type de production et de distribution, le nombre d'intermédiaires et de reprise en main pour gérer les flux rendent difficiles la mise en place du système de consigne. Si la consigne est une des solutions référencées par l'union européenne en ma-

tière de déchets en tant qu'alternative au tri, le rapport coût-bénéfice reste négatif dans bien des cas, étant donné que la collecte sélective, qui fait intervenir les collectivités, est déjà performante (6 bouteilles consommées sur 10 sont triées). La consigne fonctionne plutôt bien en Belgique, et dans les pays nordiques en général. Cela dépend entre autres des densités de population, des autres systèmes de gestion des déchets déjà en place et des intervenants. En France, Eco-Emballages et la filière verre participent activement en redistribuant les contributions des fabricants aux collectivités qui gèrent la collecte sélective. Ainsi, le modèle français de collecte sélective du verre suffira assurément à atteindre les objectifs de recyclage de l'union européenne d'ici 2012.

Le verre a de faux amis :

porcelaine, faïence, grès, carrelage, verres armés, ampoules d'éclairage, flacons de parfum, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir, vitrocéramique... Ces matériaux sont à déposer en priorité en déchetterie ou, au pire, dans la poubelle classique.

→ info

Un ambassadeur du tri sonne à la porte...



« Bonjour, Gabriel Goutier, Ambassadeur de la prévention et du tri des déchets au SYDED. Avez-vous quelques minutes à m'accorder ? ». Dès lors, la discussion va bon train : déchets recyclables et non-recyclables, réduction des déchets à la source, compostage... Le SYDED est la collectivité qui traite les ordures ménagères collectées par les Communautés de communes ou les SICTOM. Il prend aussi en charge la collecte sélective, par la gestion des 500 éco-points répartis sur son secteur. Vous ne triez pas encore ?

Les bénéfices du tri sont indirects mais concrets. En effet, sans le tri, la taxe d'ordures ménagères augmenterait de façon vertigineuse, en raison de l'augmentation des coûts de gestion. La revente des matériaux issus de la collecte sélective génèrent des recettes. Celles-ci sont utilisées pour compenser les coûts. Vous triez uniquement le verre ? C'est un bon début ! Le verre est recyclable à l'infini. Profitez alors des déplacements à l'éco-point pour trier l'aluminium, lui aussi recyclable à l'infini, puis d'autres matériaux. Le tri est une succession de petits gestes... Vous triez ? Votre geste concourt au respect de l'environnement et à la limitation de l'augmentation du coût des déchets. Pourquoi n'avez-vous pas de poubelle de tri à domicile ? Parce que l'apport volontaire, qui s'appuie sur les éco-points installés dans les zones de vie, est le procédé le moins coûteux pour les zones d'habitat peu denses. Nous passons généralement tous devant un éco-point en allant au travail ou en allant faire les courses, ce qui facilite le geste de tri, sans pénaliser les ménages à faibles revenus. Quels sont les plastiques recyclables ? A ce jour seuls les déchets plastique en forme

de flacon : bouteilles d'eau, de soda, gels douche ou shampoing... Pourquoi la déchetterie est-elle éloignée de mon domicile ? Pour limiter les nuisances d'une part, et pour limiter les prélèvements d'autre part. Les déchetteries sont gérées par la Communauté de communes ou le SICTOM. Dans leur décision de construire une déchetterie, les collectivités prennent en compte le rapport besoin/coût de revient. Des alternatives existent pour éviter certains déplacements en déchetterie. Vous pouvez par exemple composter les déchets verts (épluchures de légumes, déchets de jardin, tailles, tonte, etc.) Pour réduire les déchets, d'autres solutions, faciles à mettre en œuvre, sont possibles : réutiliser, vendre ou donner certains objets pouvant trouver une seconde vie, afficher stop pub sur sa boîte à lettres, etc. ... faire le tour de la thématique en 15 minutes n'est pas possible mais l'échange constitue une bonne base à la mise en œuvre de gestes simples.

Pour aider les usagers, le SYDED diffuse régulièrement des informations via les collectivités, le journal Tous eco-citoyens ou le site web www.syded87.org.



→ focus

Les journaux-magazines : vues et revues

En France, près des trois quarts du papier usagé est récupéré dans le cadre de la collecte sélective.



Cependant, à chaque recyclage, les fibres de cellulose se détériorent et raccourcissent. Le papier n'est donc recyclable que 6 à 10 fois maximum. Les papetiers, depuis plusieurs années, font des efforts pour intégrer la fibre recyclée à leur process de fabrication. Produire du papier recyclé nécessite 3 fois moins d'énergie et 200 fois moins d'eau que de fabriquer du papier classique à partir de ressources naturelles. Alors qu'il faut 2 à 3 tonnes de bois pour fabriquer une tonne de « papier vierge », on obtient 800 à 900 kg de pâte à partir d'une tonne de papier usagé. Aujourd'hui en France, plus de la moitié des fibres produites sont issues du recyclage. Le carton ondulé contient 100% de fibres issues du recyclage, le papier journal en contient 80% et le papier hygiénique en contient une part de plus en plus importante. En entreprise, chaque employé consomme

environ 150 kg de papier par an et 80% des papiers de bureau sont encore non-recyclés. En Haute-Vienne, le conteneur bleu est constitué de 72% de publicité non-adressée et de 24,5% de journaux-magazines.

Tous les papiers sont à déposer dans le conteneur bleu. En outre, le papier de bureau ainsi que les courriers, dont la fibre est de bonne qualité, améliorent significativement la qualité des papiers qui seront fabriqués à partir de nos apports. Les cartonnettes d'emballage, quant à elles, vont dans le conteneur jaune.

Le recyclage :

Il s'opère en trois phases : le pulpage et le défilage consistent à brasser les fibres de cellulose dans l'eau pour les désolidariser et obtenir une pâte. L'épuration sépare les fibres des indésirables (colles, vernis, agrafes). Enfin, le désencrage est effectué uniquement pour obtenir du papier blanc. Ensuite, la pâte intègre le circuit habituel de fabrication du papier.



Ce logo porte un pourcentage indiquant le taux de recyclage du papier. Les fabricants sont soumis à des contrôles destinés à vérifier la conformité de leur production.

Mieux vaut prévenir...

Si le papier est recyclable, la prévention est encore la meilleure solution pour réduire ses déchets : n'imprimer qu'en cas de nécessité, apposer un autocollant stop-pub sur sa boîte à lettres, etc.

→ le saviez-vous ?

En 2011, en Haute-Vienne, chaque déchet recyclable traité coûte près de 5 fois moins cher qu'un déchet jeté à la poubelle classique.

Les papiers à trier

Inutile de les comprimer, de les froisser, de les déchirer. Eviter les papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés, photos, papiers peints, mouchoirs) et papiers au contact d'aliments.

Journaux, magazines



Publicités, prospectus



Catalogues, annuaires



Courriers, lettres, impressions



Les autres papiers



Avec le tri, un papier a plusieurs vies



→ testé

Le lombricompostage



Depuis quelques semaines, le SYDED a réservé un nid douillet aux cousins de la famille Laverdure, sous la forme d'un lombricomposteur. Le choix du SYDED s'est porté sur un modèle en PEHD recyclé. L'encombrement au sol est réduit (40x60 cm environ) de sorte qu'il peut se loger un peu partout dans la cuisine. Il peut même être logé dans un meuble, puisque sa hauteur ne dépasse pas 65 cm, en prévoyant toutefois de pou-

voir ouvrir le couvercle. Le montage du logis s'avère aisé grâce à la notice fournie. L'installation des locataires est simple mais requiert certains soins au démarrage. Il s'agit alors de respecter quelques règles : ne pas surcharger le lombricomposteur en aliments : les lombrics ayant séjourné hors de leur habitat naturel pour le transport jusqu'à chez vous, la mise en route du procédé nécessite un délai variable. Surveiller donc l'appétit des cousins et rectifier si nécessaire. Pas à pas, les voilà installés. D'autres consignes : maintenir une humidité suffisante mais pas trop ; apporter du carton, dont les lombrics sont friands ; déchiqueter les apports en morceaux pour leur faciliter la tâche ; faites découvrir le procédé à vos amis mais gare à ne pas ouvrir trop souvent le couvercle car la famille est timide et fuit la lumière. Nos amis les vers apprécient particulièrement le marc de café, thé avec ou sans sachet, le papier essuie-tout, les épluchures et restes de légumes et de fruits hors agrumes et surtout le carton. Vous pouvez aussi leur donner, en

petites quantités, les restes de pâtes, de riz et de légumes cuits, sauf s'ils sont trop gras. Au contraire, ils n'apprécient pas la viande, le poisson, les laitages (ni les croûtes de fromages), les agrumes et les résidus gras (viande, pâtes carbonara ou baignant dans le fromage, etc.). Sur deux mois d'utilisation, pour 8 agents prenant leur repas sur place, le lombricomposteur a permis de détourner plus de 25% des déchets produits, soit 3,5 kg par semaine, ce qui représente 182 kg par an. A terme, nous espérons ainsi détourner plus de 50% des déchets produits dans la cuisine. Cette action s'ajoute bien entendu au tri déjà mis en place au SYDED.

Si vous aussi vous souhaitez réduire votre production de déchets grâce à l'adoption de ce moyen simple et efficace (et des vers qui l'accompagnent), que vous viviez en appartement ou dans une maison sans jardin, contactez-nous, pour devenir foyer témoin, au 05 55 12 12 87 ou contact@syded87.org.

→ nouveau



Quel est l'éco-point le plus proche ?

Le SYDED vous répond sur le www.syded87.org. Le nouveau site web du SYDED, mis en ligne au mois de juillet, intègre un moteur de recherche vous indiquant l'emplacement des éco-points et déchetteries en fonction de votre secteur géographique. Pour cela, tapez le nom de votre commune ou votre code postal dans le champ correspondant. Le site vous donnera toutes les informations utiles : lieu, déchets acceptés et horaires d'ouverture pour les déchetteries ; lieu, nombre et type de conteneurs pour les éco-points.

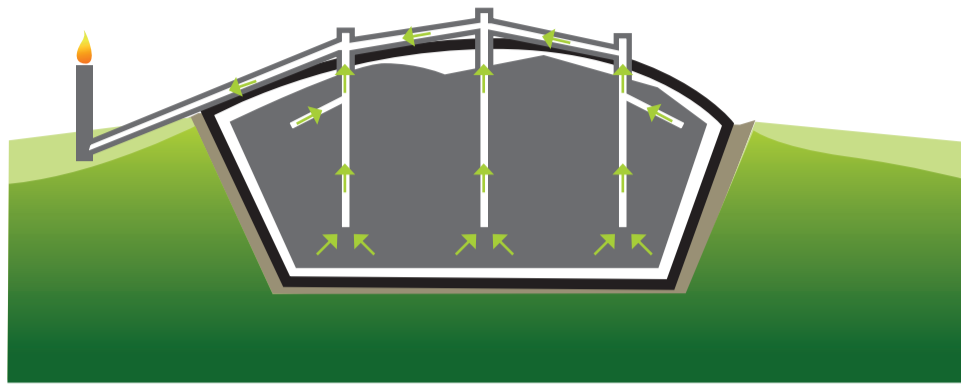
→ action

Retour d'expérience sur le compostage collectif

Le lycée agricole de Magnac-Laval s'engage dans le compostage des déchets de l'animalerie. Dans le cadre de leur agenda 21 et dans l'optique de rationaliser la gestion des déchets au lycée, les éco-délégués, leurs enseignants et les agents ont réalisé un diagnostic déchets durant les mois de mars et avril. Début mai, le SYDED a installé deux composteurs de 600L pour composter une partie des déchets issus de l'animalerie. Pour compléter cette action de prévention, les élèves éco-délégués relancent l'opération de tri du papier et le SYDED installera un conteneur « gros-producteur » d'éco-point pour collecter les emballages recyclables. A terme, c'est le compostage des déchets de cantine qui est visé, avec d'autres actions de prévention, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire.



La gestion du biogaz sur alvéol



- Installation de stockage et sa membrane hermétique
- Déchets
- Système de captage du biogaz
- Circulation du biogaz
- Torchère

Les travaux de captage du biogaz se terminent sur alvéol. Ce gaz est essentiellement généré au niveau de l'installation de stockage (ISD) par la dégradation des déchets acceptés. Deux types de déchets sont stockés sur cette installation.

Les ordures ménagères :

Elles subissent, préalablement au stockage, un traitement mécano-biologique. Celui-ci permet d'accélérer leur décomposition, avant le stockage. Une fois traitées, elles sont en grande partie stabilisées. Reste cependant des déchets, notamment les papiers cartons, cartonnets qui n'ont pas été préalablement triés en éco-point, dont la décomposition, plus lente, est susceptible de générer encore du biogaz.

Les encombrants de déchetteries, déchets d'artisans commerçants (DIB), non fermentescibles :

Ils sont stockés directement sur l'ISD. S'ils ne sont pas triés, ils peuvent comporter du bois (palettes), du plâtre ou encore du carton, qui sont également susceptibles, en se dégradant, de générer du biogaz. Pour remédier à l'apparition du biogaz, des puits de captage ont été installés dans l'installation de stockage. Ils servent à récupérer ce gaz issu de la décomposition des déchets. L'opération, qui a duré plusieurs mois, consiste à réaliser un réseau de drains en PEHD dans le massif de déchets. Des puits sont tout d'abord forés à la verticale ; ceux-ci sont ensuite reliés entre eux par un collecteur. Le massif de déchets est-

couvert de plusieurs couches (géocomposite, argile, terre végétale). Le réseau est enfin raccordé à une torchère qui va aspirer le biogaz par dépression pour le brûler. Quand le gisement de déchets sera plus important, des possibilités de valorisation thermique ou électrique de ce gaz, composé à environ 50% de méthane, pourront être envisageables et, de toute façon, étudiées. Parallèlement, les collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers ont été invitées à renforcer leur vigilance quant aux types de déchets collectés. En effet, les déchets recyclables, notamment les cartons, doivent être déposés en déchetterie ou en éco-point.



Faites le ménage dans votre boîte à lettres

Pour cela, rien de plus simple ! Affichez Stop-Pub sur votre boîte à lettres, l'autocollant est disponible en mairie. Il vous permet de ne plus recevoir la publicité non adressée, qui représente chaque année en moyenne 40 kg par foyer.

Afficher Stop-Pub sur sa boîte à lettres, c'est donc économiser, selon les procédés :

- 20 à 40 kg de bois,
- 200 à 600 litres d'eau,
- 120 à 240 kwh d'électricité,
- des encres avec des métaux lourds,
- des adjuvants et colorants.

En outre, vous recevez toujours l'information des collectivités. Par exemple, le journal du SYDED « tous écocitoyens » est diffusé dans toutes les boîtes, dans le cadre d'un contrat spécifique avec La Poste.

Si vous comptez apposer prochainement un autocollant stop-pub et que vous constatez un défaut de diffusion du journal du SYDED, ou si certains de vos proches font face à ce même problème, informez-en le facteur et contactez-nous au 05 55 12 12 87 ou contact@syded87.org.

Eco Ecole



Durant toute l'année 2011, l'ensemble de l'école Hubert Reeves à Rochechouart a travaillé sur le projet éco-école, et plus particulièrement sur la thématique déchets. L'école avait déjà validé l'axe « gestion des déchets » ; depuis, de nombreux élèves se sont succédés, rendant nécessaire un « recyclage ». Rappelons que le label éco-école est décerné aux écoles qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable. Les élèves, les enseignants, la direction et les personnels, aidés d'élus locaux, d'associations locales et de parents d'élèves, travaillent alors sur l'amélioration

de la gestion environnementale dans l'établissement scolaire.

Cette année, les élèves ont choisi de représenter le parcours des déchets, dans un objectif de sensibilisation.

Pour cela, deux maquettes ont donc été réalisées bénévolement par Monsieur Christian CARBAIN, à partir de matériaux fournis (gracieusement) par le SYDED. L'une représente le monde des deux familles « mini-déchets » et « maxi-déchets ». L'autre est constituée d'un plateau tournant où sont disposés différents déchets ainsi que leur temps de dégradation s'ils sont jetés dans la nature.

De plus, les élèves ont participé à la réalisation de deux vitrines. Celles-ci représentent la vie de chaque objet, de la matière première jusqu'à l'objet recyclé, en passant par les différentes étapes du recyclage.

L'objectif de ces outils est de visualiser le parcours d'un produit, de l'acte de consommation jusqu'à la poubelle, pour mieux sensibiliser les usagers à l'importance de la réduction des déchets à la source, ainsi que du tri.

Et quoi de plus naturel, dans une école, de faire intervenir les enfants eux-mêmes afin d'informer leurs camarades mais aussi les adultes, sur les gestes de prévention et de tri des déchets.

Ce fut chose faite le jeudi 12 mai dernier. Le travail effectué était présenté à l'occasion d'une grande journée à la Maison du temps libre à Rochechouart, en présence notamment de Monsieur Louis BRUNET, Président de la Communauté de communes Pays de la Météorite, Monsieur Jean-Marie ROUGIER Maire de Rochechouart, Monsieur Jean-Claude FAUVET.

Les AMAP : des circuits courts pour réduire ses déchets

Les AMAP, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, ont pour principe de créer un lien direct entre producteurs et consommateurs.

Le producteur précise par contrat le type de denrées qu'il peut fournir (fruits, légumes, oeufs, fromage, viande...), la quantité et la périodicité.

Il met le « panier », constitué des denrées référencées, à disposition du partenaire, qui s'engage à acheter les produits à un prix équitable.

Dans ce type d'échange, tous les produits sont consommés, ce qui permet de répercuter les coûts sur la totalité de la production (contre 60% de la production seulement dans la grande distribution).

Le consommateur bénéficie régulièrement (chaque semaine par exemple) de son panier de produits locaux, frais, généralement issus d'une agriculture raisonnée.

Par vos choix de consommation, vous pouvez réduire votre production de déchets. Ainsi, les AMAP participent à la réduction des déchets : les emballages, que ce soit dans un but marketing, juridique ou de conservation, sont rendus inutiles. Les produits sont peu ou pas emballés.

Un annuaire des AMAP est consultable sur www.reseau-amap.org pour trouver l'AMAP la plus proche de chez vous.

D'autres renseignements sur les AMAP et les producteurs bio en Limousin sur le site de l'association GABLIM <http://gablim.com>, dans la rubrique « groupes de consommateurs ».

Chaque foyer français reçoit en moyenne 700 imprimés non adressés par an.

- Foire artisanale au Dorat le 10 juillet,
- Bandafolie's à Bessines du 13 au 17 juillet,
- Festival du cirque de Nexon du 12 au 21 août,
- Championnat du monde de ski nautique à Meuzac du 1er au 4 septembre,
- Randonnez-Vous à Saint-Pardoux le 4 septembre,
- Fête du Chanvre à Cognac-La-Forêt le 25 septembre 2011.

Ces événements s'engagent, à leur manière, dans le développement durable et en particulier dans la gestion de leurs déchets. Le SYDED les accompagne par un dispositif adapté à chaque événement.

